

# Règlement du concours

## Création d'un logo pour le Réseau Point Virgule.

### Article 1 Objet du concours

Le réseau des médiathèques Point Virgule organise un concours qui a pour objectif de créer son nouveau logo. Sont concernées les communes de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Radenac, Réguinty, Rohan, Saint-Gérard-Croixanvec.

### Article 2 Participants au concours

Ce concours est ouvert à toutes les personnes habitant les communes du réseau, sont exclus du concours les membres du jury. Si le participant est âgé de moins de 18 ans lors de l'inscription, il doit fournir un consentement écrit de son représentant légal.

### Article 3 Durée du concours

Ce concours est ouvert de ce jour au 1er juin 2022.

### Article 4 Contraintes techniques

Le nouveau logo est destiné à être utilisé sur tous les supports de communication du Réseau Point Virgule.

Les logos envoyés devront impérativement respecter les contraintes suivantes:

- Contenu : Comporter un point virgule, ou un point et une virgule, et/ou la mention "Point Virgule" en lettres.
- Format : Max. A4 (env. 20x20cm)
- Format de l'image accepté: .JPG, .JPEG, .PNG, .PDF
- Simplicité
- Ne comporter aucune signature ni mention du nom de l'auteur
- Possibilité de rendre le projet sur papier également.